

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-42

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le treize mai à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 26 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

Objet : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT ET L'APPROFONDISSEMENT DE LA CARRIERE SITUÉE AU LIEU-DIT « FOND DE RAME » SUR LA COMMUNE DE CHAMPCELLA

- **Vu** l'enquête publique sur le projet de renouvellement et d'approfondissement de la carrière située au lieu-dit « Fond de Rame » sur la Commune de Champcella se déroulant du 28/03/2024 au 30/04/2024,
- **Vu** l'article R.181-38 du Code de l'Environnement demandant l'avis du Conseil Municipal au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de l'enquête publique,

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à l'enquête.

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240513-202442-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Donne un avis favorable à l'enquête publique citée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS**

